

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2026

Présents :

- Mme Gisèle JUANOLE, Maire
- M. Claude FONT, 1^{er} adjoint
- M. Michel GRILLET, 2^{ème} adjoint
- Mme Isabelle COLLE, conseillère municipale
- Mme Nathalie DEMONTE, conseillère municipale

Absents :

- M. Jean-Pierre MAÏSANI, conseiller municipal, absent excusé, procuration donnée à un adjoint.
- M. Nicolas GROSSMANN, conseiller municipal excusé.

Séance ouverte à 9 H 00.

Madame le Maire propose de modifier le point 3 de l'ordre du jour, en le formulant ainsi « remboursement des frais pour dépenses 2026 à des tiers, élus et agent ».

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

1/ Délibération pour un prêt relais avec GAFL pour financer projet « Maison pour les activités de pleine nature et les patrimoines locaux » :

Madame le Maire informe son assemblée, que pour faire suite à l'avancée des travaux du chantier de la maison d'activité de pleine nature et le paiement des factures effectuées par la SPLA PO aux diverses entreprises, il sera demandé prochainement à la commune un versement important pour procéder à tous ces règlements.

La commune devra réaliser un prêt relais sur 2 ou 3 ans, d'un montant de 300 000 € auprès de la banque Groupe Agence France Locale (GAFL) pour financer ces investissements 2026. Le taux est de 3.58 % avec un mode d'amortissement trimestriel.

Le conseil municipal prend connaissance de cette proposition et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de réaliser cet emprunt relais sur 2 ans, comme dans les conditions exposées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt, ainsi que toutes autres formalités s'y rapportant et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2/ Demande subvention de fonctionnement micro-projet transfrontalier :

Une subvention de 2 000 € est allouée par le conseil départemental 66 dans le cadre des micro-projets transfrontaliers, que si celle-ci est inscrite sur le budget 2026 de la commune. Nous pouvons prétendre à cette subvention dans le cadre du trail organisé

en juin chaque année, puisque c'est une course inscrite dans le challenge transfrontalier « Valls Catalanes 2026 ». Ce versement sera effectué en justifiant toutes les dépenses mandatées de la course. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte d'inscrire cette somme à l'article 74778 intitulé « Autres fonds européens » et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

3/ Remboursement d'avances d'achats par un élu, un agent et deux tiers :

Un conseiller municipal a acheté diverses fournitures pour une somme de 103.71 €.

Un agent communal a acheté du matériel de voirie pour une somme de 87.31 €.

Un tiers a acheté des serviettes pour lot du trail, pour une somme de 25.25 €.

Le gérant du multiple-rural a réglé la somme de 79.99 € en complément d'un avoir de 399.99 € pour le remplacement d'un réfrigérateur.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à rembourser ces dépenses engagées pour les personnes non-membres du conseil municipal, sur présentation des justificatifs et autorise le remboursement à l'agent ainsi qu'au conseiller municipal.

Séance levée à 10 H00.

